



AYITI INTEL | ONE-STOP INTELLIGENCE BRIEF

January 13, 2026

Intelligence for Haiti's Democratic Transition

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Leslie Voltaire a confirmé que le Conseil Présidentiel de Transition quittera ses fonctions le 7 février mais a introduit des conditions exigeant un consensus de soixante pour cent de la classe politique et l'approbation de la communauté internationale, contredisant la terminaison inconditionnelle du mandat prévue par l'Accord du 3 avril. La CARICOM a intensifié la pression avec son deuxième avertissement en quatre jours, exprimant de vives préoccupations concernant la lenteur des acteurs malgré les points de convergence identifiés dans les propositions de transition. Le gouvernement a inauguré la Route Nationale 3 entre Hinche et Saint-Raphaël alors que la Route 1 reste impraticable à Montrouis et la Route 2 fait face à des blocages périodiques, démontrant une capacité dans les zones sécurisées mais une incapacité à dégager les territoires contrôlés par les gangs. Vingt-cinq jours restent avant l'échéance constitutionnelle.



RÉSUMÉ RAPIDE POUR LES PARTIES PRENANTES

Leslie Voltaire a déclaré que le CPT quittera ses fonctions le 7 février mais a subordonné le départ à une formule de consensus politique et à l'approbation internationale.

Le Groupe de Personnes Éminentes de la CARICOM a émis un deuxième avertissement en quatre jours exprimant de vives préoccupations concernant la lenteur des acteurs haïtiens.

La section Hinche-Saint-Raphaël de la Route Nationale 3 a été inaugurée alors que les routes principales restent bloquées par le contrôle des gangs.

La police a rapporté la saisie de trente-trois armes et douze mille munitions lors d'opérations récentes.

Vingt-cinq jours restent avant l'échéance constitutionnelle du 7 février sans accord-cadre pour un successeur.

DÉVELOPPEMENT 1: Le Cadre de Départ Conditionnel de Voltaire

Le Coordinateur Présidentiel du CPT Leslie Voltaire a prononcé deux déclarations publiques entre le 10 et le 12 janvier qui représentent le premier engagement explicite

d'un membre du Conseil à honorer l'expiration du mandat le 7 février mais a introduit un langage conditionnel qui modifie fondamentalement la signification de l'engagement et crée une ambiguïté quant à savoir si le départ aura lieu si les conditions spécifiées ne sont pas remplies. À Jacmel le 10 janvier, Voltaire a déclaré que le Conseil avait signé pour partir et ne serait plus légitime après le 7 février, utilisant un langage inconditionnel aligné sur l'Article 12.1 de l'Accord du 3 avril. Cependant, à Jérémie le 12 janvier lors d'une cérémonie à la Chambre de Commerce, Voltaire a ajouté que le départ serait subordonné à l'adoption d'une formule capable de rallier près de soixante pour cent de la classe politique haïtienne sans offenser la communauté internationale.

La distinction entre le cadrage inconditionnel et conditionnel révèle un positionnement stratégique qui permet de multiples interprétations de l'engagement du 7 février. Si une formule de transition atteint un consensus de soixante pour cent de la classe politique et l'approbation internationale d'ici fin janvier, le CPT part comme promis et les déclarations de Voltaire s'avèrent crédibles. Si une telle formule n'émerge pas, le Conseil peut soutenir qu'il ne peut pas créer de manière responsable un vide institutionnel en partant sans un cadre successeur, justifiant effectivement la continuation au-delà de l'échéance constitutionnelle par le langage conditionnel introduit dans la déclaration du 12 janvier. L'analyse éditoriale de Vant Bef Info publiée le 13 janvier a questionné si un départ clair et définitif existe lorsqu'il est subordonné à des équilibres politiques fragiles et à l'approbation d'acteurs externes, notant que le CPT risque d'accentuer la méfiance publique en réitérant la même promesse sans spécifier les mécanismes de mise en œuvre.

Le cadre conditionnel crée une incertitude institutionnelle quant à savoir qui détient l'autorité pour déterminer si les conditions spécifiées ont été remplies. Si le CPT conserve l'autorité unilatérale pour évaluer si le consensus de soixante pour cent et l'approbation internationale existent, le départ conditionnel devient un mécanisme d'extension discrétionnaire contrôlé par le Conseil lui-même plutôt qu'une norme vérifiable de l'extérieur. La déclaration du 12 janvier n'identifie pas quelle entité certifiera que les conditions ont été satisfaites, que ce soit la CARICOM, la communauté internationale collectivement, la société civile haïtienne ou le CPT lui-même. Avec vingt-cinq jours restant jusqu'au 7 février, l'absence de mécanismes de vérification spécifiés signifie que le cadre conditionnel pourrait autoriser une extension indéfinie si le CPT détermine à tout moment que les conditions restent non

remplies.



CONTEXTE HISTORIQUE

L'Accord du 3 avril Article 12.1 stipule que le mandat du CPT prend fin le 7 février sans référence à des conditions ou contingences. L'Article 6.1 du décret du 23 mai déclare que le Conseil ne peut bénéficier d'une extension de mandat selon l'analyse juridique présentée par Jerry Tardieu en décembre.

POINTS DE DISCUSSION

La déclaration de Voltaire du 10 janvier à Jacmel a utilisé un langage inconditionnel correspondant aux termes de l'Accord du 3 avril.

La déclaration du 12 janvier à Jérémie a introduit deux conditions absentes des documents constitutionnels.

Le seuil de consensus de soixante pour cent de la classe politique n'a aucune base juridique dans les accords de transition.

L'exigence d'approbation de la communauté internationale crée un veto externe sur le processus constitutionnel haïtien.

Aucun mécanisme de vérification n'existe pour certifier si les conditions ont été satisfaites.

Le CPT peut conserver l'autorité unilatérale pour évaluer l'accomplissement des conditions créant un pouvoir d'auto-extension.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Exiger que le CPT clarifie si les neuf membres du Conseil endossent le cadre conditionnel de Voltaire ou si la déclaration représente une position minoritaire.

Requérir que le CPT spécifie quelle entité détient l'autorité pour certifier que le consensus de soixante pour cent et l'approbation internationale ont été atteints.

Demander à la communauté internationale de définir ce qui constitue l'approbation et quels acteurs doivent la fournir.

Surveiller si d'autres membres du CPT émettent des déclarations cette semaine soutenant ou contredisant le cadre de départ conditionnel.

Préparer des plans de contingence pour les scénarios de départ et d'extension du 7 février étant donné l'ambiguïté du cadre.

Suivre les réponses des groupes de la société civile et de l'opposition au langage conditionnel au cours des sept prochains jours.



CONFIANCE



Confiance modérée basée sur des rapports institutionnels partiels.

DÉVELOPPEMENT 2: La CARICOM Intensifie la Pression sur les Acteurs Politiques Haïtiens

Le Groupe de Personnes Éminentes de la CARICOM a émis une déclaration le 12 janvier exprimant de vives préoccupations concernant la lenteur des acteurs haïtiens à trouver un terrain d'entente malgré les points de convergence dans de nombreuses propositions de transition disponibles publiquement, représentant le deuxième avertissement en quatre jours suite à la déclaration du 9 janvier selon laquelle le temps presse. L'escalade du 12 janvier indique que la CARICOM a identifié des cadres viables avec des éléments qui se chevauchent à travers de multiples propositions mais considère l'impasse de négociation comme un échec de volonté politique plutôt qu'une absence de solutions techniques. La déclaration fait spécifiquement référence aux points de convergence dans les propositions, suggérant que le personnel technique de la CARICOM a analysé les cadres de la société civile, les positions des partis politiques et les recommandations internationales pour identifier les domaines d'accord que les acteurs haïtiens ne parviennent pas à capitaliser.

La caractérisation par la CARICOM de la lenteur des acteurs plutôt que de l'inadéquation des propositions signale une frustration internationale croissante face à ce que les observateurs régionaux interprètent comme des tactiques de retard délibérées servant des intérêts politiques individuels au détriment de la stabilité nationale. L'appel aux acteurs à démontrer le patriotisme avant tout si les Haïtiens

souhaitent décider de leur propre destin implique que la CARICOM considère l'impasse de négociation comme des manœuvres intéressées plutôt qu'un désaccord de principe sur les structures de gouvernance. Ce cadrage suggère que l'alternative au consensus dirigé par les Haïtiens pourrait être l'imposition externe d'un cadre de transition, que la CARICOM a historiquement opposé mais pourrait considérer inévitable si les acteurs nationaux épuisent la fenêtre restante de vingt-cinq jours sans parvenir à un accord.

Le timing de deux avertissements en quatre jours indique que la CARICOM évalue que la fenêtre de décision critique se rétrécit à des délais immédiats plutôt qu'à la période complète restante jusqu'au 7 février. Si la CARICOM émet des avertissements les 9 et 12 janvier avec un langage en escalade, l'organisme régional attend probablement un mouvement concret vers le consensus d'ici le 17 janvier, laissant vingt et un jours pour la mise en œuvre plutôt que la négociation. L'échec à démontrer des progrès cette semaine pourrait déclencher la convocation d'un sommet d'urgence des Chefs de Gouvernement de la CARICOM, le retrait du rôle de facilitation laissant Haïti gérer la transition du 7 février unilatéralement, ou l'endossement d'une proposition spécifique plutôt que d'autres pour briser l'impasse.



CONTEXTE HISTORIQUE

La CARICOM a servi de principal facilitateur du dialogue politique haïtien depuis mars 2024 lorsque les dirigeants régionaux ont négocié l'Accord du 3 avril établissant le cadre transitionnel. Le Groupe de Personnes Éminentes a été établi pour fournir un soutien technique continu et une médiation pour la mise en œuvre de la transition.

POINTS DE DISCUSSION

La CARICOM a identifié des points de convergence à travers de multiples propositions de transition soumises par différents acteurs.

L'organisme régional caractérise le retard comme une lenteur des acteurs plutôt qu'une inadéquation du cadre ou une complexité technique.

Le deuxième avertissement en quatre jours signale une urgence croissante et une fenêtre de décision qui se rétrécit.

L'appel au patriotisme implique que la CARICOM considère l'impasse comme des manœuvres politiques intéressées.

L'alternative au consensus dirigé par les Haïtiens pourrait être l'imposition d'un cadre externe malgré l'opposition historique de la CARICOM.

La fenêtre de décision critique se ferme probablement le 17 janvier si le modèle d'avertissements continue exigeant des progrès concrets cette semaine.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Surveiller pour une troisième déclaration de la CARICOM d'ici le 15 janvier qui établirait un modèle de pression quotidienne.

Suivre si la CARICOM convoque un sommet d'urgence des Chefs de Gouvernement cette semaine pour aborder la lenteur des acteurs.

Identifier quelles propositions spécifiques contiennent les points de convergence que la CARICOM référence pour évaluer les éléments de compromis viables.

Préparer pour le scénario où la CARICOM endosse la proposition de la société civile du 6 janvier ou un cadre alternatif pour briser l'impasse.

Évaluer si le 17 janvier représente une date limite ferme pour le consensus avant d'entrer dans une période de mise en œuvre uniquement.

Surveiller les déclarations de la communauté internationale suivant les avertissements de la CARICOM pour évaluer une campagne de pression coordonnée.



CONFIANCE



Confiance élevée basée sur des rapports institutionnels officiels.

DÉVELOPPEMENT 3: Le Théâtre des Infrastructures Masque les Lacunes de Contrôle Territorial

Le gouvernement a inauguré la section réhabilitée de la Route Nationale 3 entre Hinche et Saint-Raphaël le 13 janvier incluant le contournement de Hinche et le

lancement de la construction du contournement de Saint-Raphaël, survenant vingt-cinq jours avant l'expiration du mandat du CPT et un jour après que le Secrétaire d'État Andrésol ait promis de rouvrir les routes vers le Sud et le Nord avant le 7 février. Le timing démontre la capacité du gouvernement à exécuter des projets d'infrastructure dans les zones sécurisées du Département du Centre mais expose l'incapacité à aborder le défi principal de contrôle territorial bloquant le commerce national et la mobilité. La Route Nationale 1 reste impraticable à Montrouis depuis le 6 janvier selon les rapports de l'OCHA, et la Route Nationale 2 fait face à des blocages périodiques par les gangs à Léogâne et aux points de contrôle de l'Artibonite, signifiant que les deux corridors principaux connectant Port-au-Prince aux deuxième et troisième plus grandes villes du pays restent hors du contrôle gouvernemental.

La déconnexion entre l'inauguration de la Route 3 dans une zone sécurisée et l'impraticabilité des Routes 1 et 2 dans les territoires contrôlés par les gangs révèle que la promesse d'Andrésol de rouvrir les routes du sud et du nord d'ici le 7 février est opérationnellement irréaliste étant donné le délai de vingt-cinq jours. La Route 3 entre Hinche et Saint-Raphaël ne constitue pas la route vers le Nord, qui nécessite le passage par Montrouis sur la Route 1 où le contrôle des gangs persiste. Dégager et sécuriser Montrouis nécessite des opérations de sécurité soutenues impliquant la Police Nationale Haïtienne et la mission d'Appui Sécuritaire Multinational, l'établissement de postes de sécurité permanents pour prévenir le retour des gangs, et des opérations de maintenance pour assurer un accès soutenu. Vingt-cinq jours sont insuffisants pour exécuter le dégagement sécuritaire, établir une présence permanente et démontrer le contrôle soutenu nécessaire pour rouvrir le trafic commercial et la mobilité civile sur des routes qui ont été bloquées depuis début janvier.

L'inauguration de la Route 3 fonctionne comme une démonstration symbolique de l'activité gouvernementale avant l'échéance du 7 février mais n'aborde pas le déficit central de contrôle territorial qui empêche l'activité économique, l'accès humanitaire et la mobilité de la population à travers les zones contrôlées par les gangs. La police a rapporté la saisie de trente-trois armes et douze mille munitions lors d'opérations récentes durant une conférence de presse le 12 janvier, mais cette métrique quantitative ne se traduit pas en récupération territoriale ou sécurité des routes. Le gouvernement peut organiser des cérémonies d'inauguration dans les zones où il

maintient le contrôle mais ne peut exécuter les opérations militaires nécessaires pour briser la dominance territoriale des gangs dans les corridors stratégiques qui déterminent si Haïti fonctionne comme un territoire national unifié ou une collection d'enclaves déconnectées.



CONTEXTE HISTORIQUE

La Route Nationale 1 a fait face à des blocages périodiques par les gangs depuis 2021 avec une fréquence et une durée croissantes. Le blocage actuel de Montrouis depuis le 6 janvier représente la fermeture soutenue la plus longue du corridor nord principal. Les blocages de la Route 2 se sont similairement intensifiés au cours de l'année passée alors que les fédérations de gangs ont étendu le contrôle territorial.

POINTS DE DISCUSSION

L'inauguration de la Route 3 démontre la capacité dans les zones sécurisées mais n'aborde pas le problème des corridors contrôlés par les gangs.

La promesse d'Andrésol du 12 janvier de rouvrir les routes d'ici le 7 février est opérationnellement irréaliste avec vingt-cinq jours restants.

Le blocage de la Route 1 à Montrouis nécessite des opérations militaires soutenues et non des cérémonies d'inauguration pour le résoudre.

La saisie par la police de trente-trois armes et douze mille munitions ne se traduit pas en récupération territoriale.

Le gouvernement peut exécuter des projets d'infrastructure où il contrôle déjà le territoire mais ne peut étendre le contrôle aux zones contestées.

Le timing de l'inauguration de la Route 3 suggère un théâtre symbolique conçu pour démontrer des progrès avant l'échéance du 7 février.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Évaluer si le gouvernement tentera une opération de dégagement de Montrouis dans les deux prochaines semaines ou abandonnera la promesse de réouverture des routes.

Surveiller si la PNH et la mission d'Appui Sécuritaire Multinational coordonnent des

opérations soutenues aux points de blocage des Routes 1 et 2.

Suivre l'impact économique de la fermeture continue des Routes 1 et 2 sur la distribution de carburant, l'approvisionnement alimentaire et l'activité commerciale.

Évaluer si l'inauguration de la Route 3 génère une couverture médiatique positive suffisante pour compenser les impacts de fermeture des Routes 1 et 2.

Préparer une analyse des scénarios de contrôle territorial post-7 février si le gouvernement actuel ne peut sécuriser les corridors principaux.

Surveiller si les groupes d'opposition utilisent le contraste entre le théâtre des infrastructures et la réalité territoriale pour délégitimer les arguments d'extension du CPT.



CONFIANCE



Confiance élevée basée sur des rapports gouvernementaux officiels.

À SURVEILLER PROCHAINEMENT

PROCHAINES 24 À 48 HEURES

Surveiller si des membres additionnels du CPT émettent des déclarations soutenant ou contredisant le cadre de départ conditionnel de Voltaire. Si le Conseil reste silencieux, la position de Voltaire peut représenter une vue minoritaire plutôt qu'un consensus institutionnel. Suivre si des groupes de la société civile ou des mouvements d'opposition répondent au langage conditionnel en exigeant un départ inconditionnel le 7 février selon les termes de l'Accord du 3 avril.

CETTE SEMAINE

Surveiller pour une convocation potentielle d'un sommet d'urgence de la CARICOM ou une troisième déclaration d'avertissement d'ici le 15 janvier établissant un modèle de pression quotidienne sur les acteurs haïtiens. La fenêtre de décision critique se ferme probablement le 17 janvier si aucun progrès concret vers le consensus

n'émerge, forçant soit l'imposition d'un cadre externe soit la transition vers une période de mise en uvre uniquement avec des délais compressés. Surveiller si le gouvernement tente une opération de dégagement de Montrouis pour soutenir la promesse de réouverture des routes d'Andrésol.

HORIZON STRATÉGIQUE

Évaluer si le CPT invoquera le cadre conditionnel pour justifier une extension si le consensus de soixante pour cent et l'approbation internationale restent non certifiés début février. Suivre si la communauté internationale coordonne une campagne de pression suivant les avertissements de la CARICOM ou se fracture en positions concurrentes sur les voies de transition. Surveiller la capacité de mobilisation des groupes d'opposition si le CPT tente une extension au-delà de l'échéance constitutionnelle utilisant la justification de départ conditionnel.

SOURCES PRIMAIRES

Le Nouvelliste rapports quotidiens de Port-au-Prince sur les déclarations de Voltaire et les activités gouvernementales

Haiti Libre couverture complète des nouvelles incluant la déclaration de la CARICOM et l'inauguration de la Route 3

Vant Bef Info analyse éditoriale sur le cadre de départ conditionnel

AlterPresse couverture de la déclaration du CPT pour l'anniversaire du séisme

OCHA rapports de situation humanitaire sur le blocage de la Route 1 à Montrouis

Groupe de Personnes Éminentes de la CARICOM déclaration officielle du 12 janvier

Police Nationale Haïtienne conférence de presse du 12 janvier sur les résultats opérationnels

Ministère des Travaux Publics annonce de l'inauguration de la Route 3

Accord Politique du 3 avril 2024 Article 12.1 sur la terminaison du mandat du CPT

Décret Présidentiel du 23 mai 2024 Article 6.1 sur l'interdiction d'extension du mandat

Société civile documentation de la proposition de transition du 6 janvier

Haiti24 surveillance de la situation sécuritaire